



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°41-2023-09-026

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2023-09-01-00034 - Délégation de signature du responsable du pôle
contrôle et d'expertise de Loir-et-Cher (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques

41-2023-09-01-00034

Délégation de signature du responsable du pôle
contrôle et d'expertise de Loir-et-Cher



**Direction départementale des Finances publiques
de Loir-et-Cher**
10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

La responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE) de Loir-et-Cher,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après ; sauf lorsque les décisions contentieuses ou gracieuses concernent des impositions faisant suite à un contrôle que l'agent aurait lui-même réalisé :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	
			Droits	Pénalités
ARHUR Jérémy	Inspecteur des Fip	10 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
CHABERT Sophie	Inspecteur des Fip	10 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
GARDET Jean-Damien	Inspecteur des Fip	10 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
SANSON Sophie	Inspecteur des Fip	10 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
SINZ PASCALE	Inspecteur des Fip	10 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
VIANO Lucas	Inspecteur des Fip	10 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €

Article 2

Le présent arrêté prendra effet au 1^{er} septembre 2023 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de Loir-et-Cher.

A Blois, le 29 août 2023

La Responsable du PCE de Loir-et-Cher,

Alice DUQUESNE
Inspectrice principale des Finances publiques